

1- Barème des honoraires TRANSACTIONS IMMOBILIERES

BAREME DES HONORAIRES TRANSACTION VENTE

Les honoraires tels que définis aux présentes constituent la rémunération de la mission du mandataire telle que définie dans son mandat.

1. Biens à usage d'habitation

Honoraires charge vendeur ou acquéreur – Honoraires charge vendeur exclusivement dans le cadre de la signature d'un mandat de vente Square Box Vendeur

- 10 % TTC pour la partie du prix de vente comprise entre 0 et 35 000 €, avec un minimum de 3 000 €
- 8% TTC pour la partie du prix de vente comprise entre 35 001 et 50 000 €
- 7% TTC pour la partie du prix de vente comprise entre 50 001 et 80 000 €
- 6 % TTC pour la partie du prix de vente comprise entre 80 001 et 150 000 €
- 5% TTC pour la partie du prix de vente comprise entre 150 001 € et 270 000 €
- 4% TTC pour la partie du prix de vente supérieure à 270 000 €

NB : Une estimation est facturée 150 € TTC au donneur d'ordre en l'absence de signature d'un mandat de vente dans le mois suivant sa réalisation.

2. Biens à usage commercial ou professionnel

Honoraires charge vendeur ou acquéreur – Honoraires charge vendeur exclusivement dans le cadre de la signature d'un mandat de vente Square Box Vendeur

- Forfait de 6 000 € TTC pour un prix de vente inférieur à 50 000 €
- 12 % TTC pour un prix de vente compris entre 50 000 € et 100 000 €
- 7,2 % pour un prix de vente supérieur à 100 000 €

3. BIENS A USAGE AUTRE (garages, caves, terrains, etc...)

Honoraires charge vendeur ou acquéreur – Honoraires charge vendeur exclusivement dans le cadre de la signature d'un mandat de vente Square Box Vendeur

- 10 % TTC du prix de vente, avec un minimum de 1 000 €